

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Du mardi 21 décembre 2017

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 21 décembre 2017 à 20h30 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur FOURGEAUD, Maire.

Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs Michel MARTIN, TISNE-DESSUS, SUCHET, CORMAU, GONGALVES, GRAS, VINCENT, Alain MARTIN, DESTRAIT, MAZAIN, DE ROSSI, SZERADSKI, CLERC, POINT, DENIS, HIVERT.

Absents et excusés : Madame MATHURIN qui donne pouvoir à Monsieur Alain MARTIN, Madame TERRADE qui donne pouvoir à Madame DENIS, Madame SIMON.

Absents : Madame MEIZE, Monsieur BOSSE, Monsieur ROLLAND.

Madame VINCENT est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de réunion du conseil municipal du 5 décembre est approuvé à l'unanimité.

1- Rythmes scolaires

Monsieur le Maire expose que le 18 décembre dernier, a eu lieu en mairie une réunion de concertation avec toutes les parties concernées (parents d'élèves, directrices d'école, DDEN, commission scolaire) afin de recueillir l'avis de chacun sur l'organisation du temps scolaire (voir compte-rendu de la commission).

Une majorité des participants a souhaité revenir à la semaine scolaire de 4 jours, ce qui entraîne la suppression des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Monsieur le Maire rappelle qu'un sondage effectué en juin dernier auprès des parents avait fait apparaître un taux de satisfaction de 75 %.

Monsieur le Maire souhaite trouver une solution pour pallier à l'abandon des TAP qui permettent aux élèves de faire des activités éducatives et diversifiées intéressantes.

Le CALC ou une autre association pourrait prendre le relais et la commune, par le biais du CCAS, pourrait participer au paiement des licences.

Madame SUCHET précise que 83 dossiers ont été examinés et que le CCAS a attribué 26 « coupons sports » de 20 € chacun.

Monsieur le Maire pense qu'il conviendrait d'élargir « l'offre au niveau de l'âge ».

Monsieur le Maire informe que lors de la réunion du 20 décembre dernier sur les rythmes scolaires à la communauté de communes, de nombreux maires sont intervenus pour regretter les changements de l'Education Nationale.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le maintien ou non des rythmes actuels et précise que les conseils d'écoles auront aussi à donner leur avis et le transmettre avant le 16 mars 2018 à l'Inspectrice d'Académie.

Monsieur HIVERT fait remarquer que le retour à la semaine de 4 jours est contraire à ce que préconisent tous les spécialistes sur les rythmes chrono biologiques de l'enfant.

Monsieur GRAS demande si les diminutions d'horaire ont été évoquées avec les agents.

Monsieur le Maire répond qu'il était prématuré de le faire avant la décision du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 17 voix POUR, 2 voix CONTRE :

- Décide de revenir à la semaine scolaire de 4 jours.

2- Décision Modificative n° 6 du budget de la commune DCM 126

Madame TISNE-DESSUS présente la DM n° 6 :

Fonctionnement dépenses

- Article 6156 (maintenance)	3 700,00 €
- Article 615221 (entretien de bâtiments)	4 000,00 €
- Article 615551 (matériel roulant)	7 000,00 €
- Article 023 (virement à l'investissement)	<u>- 14 700,00 €</u>
	0,00 €

Investissement recettes

- Article 021 (vrt à la section de fonctionnement)	- 14 700 ,00 €
--	----------------

Investissement dépenses

- Article 2315 op 0524 (requalif. Av. de la République)	+ 500,00 €
- Article 10223 (TLE)	+ 2 970,00 €
- Article 2111 op 0469 (achat de terrains)	<u>- 18 170,00 €</u>
	- 14 700,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la Décision Modificative n° 6 du budget de la commune.

3- Participation des communes de SUAUX et LES PINS aux frais de fonctionnement des écoles

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'étude réalisée, comme chaque année, pour la répartition des frais de fonctionnement des écoles primaires pour les élèves domiciliés à LES PINS et à SUAUX (communes en regroupement pédagogique avec CHASSENEUIL). Comme l'an passé, un tarif unique sera appliqué pour les élèves qu'ils soient en primaire ou en maternelle.

Le montant des charges pour l'année 2016-2017 se répartit ainsi :

Fournitures scolaires, maintenance copieur et chaudière	8 581,00 €
Eau, gaz, électricité, téléphone, piscine	18 685,00 €
Salaires des agents et charges	39 034,00 €
Subventions de fonctionnement, frais pédagogiques, activités diverses, voyages St Lary	19 526,00 €
TOTAL	85 826,00 €

Total élèves :

LES PINS : 16 élèves	9 en Maternelle + 7 en Primaire
SUAUX : 16 élèves	8 en Maternelle + 8 en Primaire

Coût par élève

85 826,00 € / 161 élèves = 533,00 €

Coût pour la commune de LES PINS

533,00 € x 16 élèves = 8 528,00 €

Coût pour la commune de SUAUX

533,00 € x 16 élèves = 8 528,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de faire participer la commune de LES PINS à raison de 533 € par élève soit 8 528,00 € et la commune de SUAUX à raison de 533,00 € par élève soit 8 528,00 €.

4- Désignation d'un représentant de la commune au groupement de commande pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, il avait été décidé d'adhérer au groupement de commandes pour l'opération de sécurisation et de mise à niveau de l'alimentation en eau potable à partir de la mise en service du forage des Seigelards.

Il convient désormais de désigner un titulaire et un suppléant pour la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Jean-Claude FOURGEAUD en qualité de titulaire et Monsieur Michel MARTIN en qualité de suppléant.

5- Proposition de changement de dénomination de la rue du Quartier Neuf

Monsieur le Maire propose au conseil d'attribuer à la rue du Quartier neuf le nom de « Guy Pascaud ».

En effet, Guy PASCAUD, ancien maire de Chasseneuil de 1953 à 1970, Sénateur et Président du Conseil Général est un ancien résistant à l'origine du maquis de Bir Hakeim.

Monsieur HIVERT demande si l'accord de la famille est nécessaire.

Monsieur le Maire répond, que de toute façon, il pense demander l'accord de la famille et qu'il en a déjà parlé à Monsieur Gilles PASCAUD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour le changement de dénomination de la rue du quartier neuf en « rue Guy Pascaud ».

6- Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire propose au conseil de débattre sur divers projets afin de définir des priorités pour les budgets 2018

Ainsi sont abordés les points suivants :

- **Lotissement du Hameau des Treilles** pour lequel 5 scénarii ont été proposés par Monsieur POIRIER-BORDAGE, architecte et sur lesquels la commission urbanisme a travaillé. Le budget communal 2018 devra abonder le budget annexe du lotissement.
- **Aménagements extérieurs de l'école E. Pascaud** pour lesquels un projet sera examiné le 22 décembre en commission travaux.
- **Chaudière bois/gaz pour l'école maternelle, l'école G. Sand et la mairie** : le projet a été transmis à la communauté de communes pour une prise en compte dans le Contrat de Ruralité (non encore chiffré). Monsieur POINT précise que si le projet est retenu dans le Contrat de Ruralité, il bénéficiera de la Dotation d'Etat (DETR).
- **Bâtiments RONDINAUD, route d'Angoulême** : L'Etablissement Public Foncier doit nous faire parvenir une convention tripartite pour le financement du diagnostic pollution, la communauté de communes participera à hauteur de 7 500 € sur un coût global estimé à 27 000 €.
- **Aire de service du Pont des Paroisses** : Le dossier avance et il faudra peut-être envisager l'acquisition de terrains à proximité.
- **Changement de destination des anciens ateliers communaux** : regroupement sur un bâtiment des Restos du cœur et déplacement éventuel du Musée de la Résistance.

→ **Locaux de l'ancienne trésorerie** : Création d'un « Tiers-lieu » (espace de co-working) et Point d'Info Tourisme. Pour Monsieur HIVERT, les commissions doivent travailler sur tous ces projets.

Monsieur le Maire évoque son entrevue de ce jour avec le Maire d'ORADOUR-SUR-GLANE et Monsieur Philippe BOUTY, Président de la Communauté de Communes de Charente-Limousine. Leur entretien a porté sur le développement du tourisme mémoriel.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du résultat des appels d'offre pour les travaux de construction de la station d'épuration, de l'extension des réseaux d'eaux usées dans les secteurs de la Fuie et Route d'Angoulême et du renforcement du réseau d'eau potable dans les secteurs de Puygibaud, le Montet et route de Cellefrouin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.